

ROB : NOS PROJETS POUR 2023



NOUVEAU SITE
INTERNET
CRÈCHE
FAMILIALE



ROB
RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE



LA TRAME
NOIRE
NOS
ASSOCIATIONS



Nicolas MOULA
Maire de Lamorlaye
et 1^{er} Vice-Président de l'Aire Cantilienne

Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers amis

En 2022, nous nous sommes retrouvés régulièrement et toujours avec grand plaisir lors des nombreuses animations proposées tout au long de l'année par les associations morlacuméennes ainsi que lors de nos événements phares : Lamorlaye Plage, la Fête du Cheval, Lamorlaye on Ice.

“Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible”. Cette maxime de Saint-Exupéry s'applique parfaitement à ce début d'année. En effet, le Rapport d'orientation budgétaire (ROB) a été présenté lors du Conseil municipal du 25 janvier dernier. Le ROB consiste en la traduction financière des projets et leur programmation dans le Plan pluriannuel d'investissement. La préparation du budget municipal est une étape primordiale pour la gestion d'une collectivité. Il s'agit de poser les réflexions de la municipalité en matière de bilan, de projections, d'investissements et de fonctionnement ainsi que de fiscalité, pour l'année à venir et les années futures. Le budget 2023 devant ainsi établir les actions pouvant être menées, selon nos finances et les priorités retenues.

Je suis optimiste pour 2023 et je crois en notre capacité d'anticiper, de faire. Construisons ensemble le meilleur futur possible. Les communes font face, comme les particuliers, à la crise de l'énergie et à l'envolée des prix. Ces augmentations cumulées déséquilibrent certes les budgets municipaux, mais fortement mobilisés et engagés dans un projet ambitieux pour notre centre-ville, ces contraintes économiques ne retarderont pas sa réalisation tout en respectant l'équilibre du budget. Le projet de la médiathèque avance, tout comme le projet “cœur de ville” (voir article du ROB pages 10-13). Nos exigences environnementales, la rénovation des espaces publics, les investissements du quotidien et la rénovation énergétique seront préservés.

Notre ville est en mouvement, elle évolue, elle se transforme pour offrir la meilleure qualité de vie possible à toutes les Morlacuméennes et Morlacuméens.

Le nouveau site internet sera très prochainement mis en ligne. Il est le fruit d'un travail collaboratif et vous apportera toutes les informations utiles au quotidien sur la ville, ses actions, les démarches administratives, les associations et les événements qui font la richesse de notre vie locale. La municipalité continuera naturellement d'apporter en 2023 son soutien aux associations sportives, culturelles qui continuent d'œuvrer pour offrir une programmation diversifiée. Nous souhaitons également réitérer notre soutien à nos artisans et commerçants qui voient leurs charges augmenter et lutter quotidiennement pour faire vivre leurs activités. Tous ces acteurs contribuent à l'animation et à l'attractivité de notre ville et nous les en remercions chaleureusement.

“Toutes les fleurs de l'avenir sont dans les semences d'aujourd'hui”, selon un proverbe chinois. Sans ignorer les réalités préoccupantes actuelles et nos responsabilités, en 2023, soyons tous ensemble au service de notre ville. Nos différences, parfois importantes, nous enrichissent pour autant que l'objectif est d'avancer dans l'intérêt du plus grand nombre. Nous restons à l'écoute de chacune et de chacun d'entre vous et vous souhaitons une très belle année 2023.

Nicolas Moula

Permanences du Maire le samedi matin en mairie
Sur rendez-vous • Tél. 03 44 21 64 99

➤ Un nouveau site Internet pour notre ville...

Nous sommes heureux de vous informer que le nouveau site de la ville sera mis en ligne courant février.

Cette nouvelle interface, offrant un site plus ergonomique pour un meilleur accès à l'information, a été développée au cours de l'année 2022.

Elle se veut à la fois plus moderne, plus intuitive et adaptée à tous les équipements mobiles.

Une mine de renseignements pratiques

Le site offre de nombreuses nouveautés et une expérience améliorée grâce à une navigation simplifiée. Vous pourrez y retrouver les événements, les actualités, les informations relatives à la commune ainsi que les démarches administratives des différents services.

- **Pour le service urbanisme**, vous pourrez accéder à la plateforme pour déposer vos dossiers d'urbanisme, trouver les Cerfa correspondant aux différentes autorisations, les règlements du PLU et du RLP (Règlement local de publicité), un lien pour le service du cadastre, les procédures pour les abattements d'arbres...

- De nouvelles possibilités seront également désormais accessibles



en ligne pour le **pôle Services à l'usager** : possibilité de télécharger votre dossier de mariage, de demande de changement de prénom, de 2^e livret de famille, votre dossier de préinscription pour la crèche familiale municipale...

- **Création de la page Développement durable** avec toutes les actions phares liées à l'environnement.

- **Informations sur les travaux en cours sur notre commune.**

- **Pages réservées pour le Centre Culturel et Sportif et la Bibliothèque.**

- **CCAS** : de nouveaux formulaires en ligne pour les inscriptions à la résidence La Tenure, demandes de logements sociaux ainsi que les liens utiles pour accéder aux différentes aides sociales...

Nous espérons que vous apprécierez la navigation sur notre nouveau site.

➤ Jacques Pin, promu Officier de la Légion d'honneur



Élevé Chevalier de la Légion d'honneur en 2006, M. Jacques Pin a été promu **Officier de la Légion d'honneur** à l'issue d'une cérémonie au château de Lamorlaye le samedi 14 janvier.

M. Jacques Pin a effectué une carrière dans l'Armée de l'Air comme radio-navigateur de 1949 à 1966. Il a participé aux combats en Indochine de 1953 à août 1954 et a effectué 165 missions de guerre en 505 heures de vol dont 55 au-dessus de la cuvette de Dien Bien Phu, son avion a été touché 6 fois par la défense aérienne vietnamienne. Il a travaillé par la suite à Madagascar, en Tunisie, dans les oasis algériennes, au Sénégal et a fini sa carrière à Abidjan. Il totalise 5 400 h de vol et a survécu en plus à deux crashes.

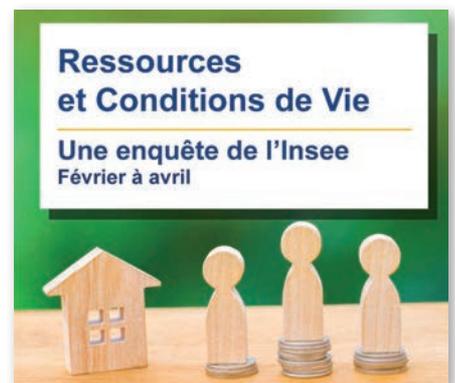
M. Jacques Pin occupe aujourd'hui la fonction de président de l'UMRAC, association des Anciens Combattants de Lamorlaye.

DEUX ENQUÊTES INSEE

① "Ressources et conditions de vie"

L'INSEE va réaliser sur la commune, de février à avril 2023, une **enquête statistique sur les ressources et conditions de vie**.

Reconnue d'intérêt général, elle revêt un **caractère obligatoire pour les personnes concernées** par l'enquête. **Seuls quelques logements de la commune seront concernés**. Les ménages concernés seront prévenus individuellement par un courrier de l'INSEE qui indiquera les coordonnées de leur enquêteur. Ce dernier devra obligatoirement être muni de sa carte professionnelle lorsqu'il se rendra au domicile des administrés enquêtés.



② "Compétence des adultes"

L'INSEE réalisera de février à avril 2023 une importante enquête statistique sur la **compétence des adultes** résidant en France. *"Nous utilisons de plus en plus d'informations dans le cadre de notre vie professionnelle et personnelle. Pour ce faire, nous nous appuyons sur des compétences en partie acquises lors de nos études, et qui évoluent tout au long de la vie. Pour relever les défis de la société de l'information, les acteurs publics et les chercheurs ont besoin de faire le point sur les compétences des adultes en France"*.

Réalisée sur un échantillon sélectionné d'environ 11 000 personnes, certaines personnes vivent à Lamorlaye et seront interrogées par M^{me} Castelli ou M^{me} Viot, enquêtrices de l'INSEE ; elles seront munies d'une carte officielle

Le **pôle Services à l'usager de la mairie** reste à votre disposition au 03 44 21 64 00 ou par mail : accueil@ville-lamorlaye.fr

NICOLAS MOULA

MAIRE DE LAMORLAYE, 1^{er} VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE



La démarche Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : mise en application de la lutte contre l'artificialisation

La politique de "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN) est un objectif fixé par la Loi Climat et Résilience publiée le 24 août 2021. Elle vise à révolutionner les politiques publiques d'aménagement d'ici 2050.

L'objectif est de passer des quelque 20 000 à 30 000 hectares d'espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (NAF) artificialisés chaque année à **0 en 2050**. Pour vous donner une idée, c'est l'équivalent de **plus de 4 terrains de football par heure** qui sont grignotés sur la nature et les terres agricoles.

À plus court terme, à l'horizon **2030**, l'objectif est de **réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de consommation de ces espaces**.

QU'EST-CE QUE L'ARTIFICIALISATION ?

L'**artificialisation** se définit communément comme la **transformation d'un sol NAF** (naturel, agricole ou forestier), **par des opérations d'aménagement** pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, **afin de les affecter** notamment à **des fonctions urbaines ou de transport** (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...).

L'artificialisation entraîne une **dégradation du fonctionnement des écosystèmes** et donc une **perte de biodiversité**.

L'altération des fonctions écologiques du sol **accentue également les phénomènes météorologiques** avec notamment l'augmentation des émissions de CO2 (moins de stockage dans le sol).

Les leviers pour répondre à l'objectif de ZAN

Densifier : la densification permet de **construire plus sur un même espace**. Il peut s'agir de surélever des bâtiments par exemple, d'augmenter la densité des constructions ou encore de réorganiser l'intérieur des bâtiments.

Le renouvellement urbain : **utiliser** les espaces vacants, c'est-à-dire les **espaces déjà artificialisés mais non utilisés**, comme des commerces vacants ou des friches industrielles.

Désartificialiser et renaturer les terres : il s'agit de rendre d'un côté ce que l'on a pris de l'autre, en rendant au sol ses fonctions naturelles. **Il faut dépolluer, désimperméabiliser et renourrir les sols**. C'est un processus de transition qui peut se compter en années selon le degré de renaturation que l'on veut obtenir.

L'objectif est d'artificialiser le moins possible et de limiter l'étalement urbain :

➔ **il faut donc privilégier la densification et l'usage des espaces vacants en priorité.** (La renaturation ne doit intervenir que si les deux autres leviers ne sont pas suffisants pour atteindre la "Zéro Artificialisation Nette").

Réduire la consommation d'espaces pour la construction de logements, de routes, d'équipements sportifs ou de tout autre bâtiment, voilà l'enjeu auquel nous sommes confrontés avec la ZAN.

Le recours à des terrains déjà artificialisés pour reconstruire la ville sur elle-même est donc une évidence partagée par tous.



STÉPHANE FRANTZ
1^{er} ADJOINT TRAVAUX, VOIRIE, BÂTIMENTS,
ESPACES VERTS

Ici, les services de la ville travaillent pour vous...

➤ Le reboisement de notre ville se poursuit...

Les massifs présents sur la commune, tout comme les arbres isolés, subissent la sécheresse et l'apparition de maladies. Il est donc primordial pour la ville de procéder à un suivi régulier du patrimoine arboré. Le reboisement de la commune est un acte essentiel pour protéger la biodiversité, lutter contre le réchauffement climatique et maintenir l'équilibre de notre environnement.

Ainsi, comme cela était prévu, de novembre à janvier dernier, il a été procédé à la plantation de 380 arbres sur la 14^e Avenue et l'avenue de Beaumont, deux routes communales, avec

des essences locales, soigneusement sélectionnées par le service des Espaces verts de la ville, en raison de leur adaptabilité aux types de sol et à notre climat (*érables planes, érables sycomores, châtaigniers, chênes verts, chênes chevelus*).

D'autres quartiers de notre commune ont également bénéficié en janvier de nouvelles plantations, place de la Mardelle, parc du Plein Soleil, rue Antoine de Gallaix, parking Maréchal Joffre, rond-point Manin (*cerisiers à fleurs, tulipiers de Virginie, ginkgos biloba, cercis siliquastrum, liquidambers...*).



➤ Prochainement, de nouvelles places de stationnement

En 2021, la commune a acquis l'ancien garage Renault, situé avenue de la Libération. Courant 2022, la Ville a procédé à la démolition des locaux et mandaté la société Eurovia afin d'aménager un parking pouvant accueillir plus de 100 véhicules.

Ce parking, accessible prochainement, répondra aux besoins des utilisateurs de l'espace public et évitera les problèmes de stationnement relevés quotidiennement par la police municipale, avenue de la Libération.

➤ Aménagement de piste cyclable

La piste cyclable a été élargie à l'intersection de l'avenue Charles de Gaulle et de la 1^{re} Avenue, permettant dorénavant la circulation des vélos cargos.



➤ Des trottoirs accessibles aux PMR

Dans l'objectif de faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite (PMR) sur notre commune, des trottoirs bateaux (abaissements de la hauteur du trottoir au niveau de la route) ont été créés. Les usagers peuvent désormais se rendre en toute sécurité depuis la maison de retraite Korian, avenue de la Libération, jusqu'au centre-ville (en empruntant la rue Michel Bléré). De même, des trottoirs bateaux ont également été réalisés rue de la Tenure et route de la Seigneurie.



➤ Mise en place d'un feu récompense

Des feux récompense ont été installés début février à l'intersection de l'avenue de Gouvieux et de l'avenue de Beaumont dans le but de sécuriser l'entrée de la ville et de faire respecter les limitations de vitesse sur cette portion de route. Leur principe de fonctionnement est de permettre aux usagers qui respectent la vitesse d'avoir le feu vert lorsqu'ils atteignent la ligne d'effet des feux.



CHRISTINE KLOECKNER
2^e ADJOINTE FINANCES, RESSOURCES HUMAINES,
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET ÉDUCATION



➤ Inscriptions scolaires pour la rentrée 2023/2024



Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2023-2024 se déroulent

jusqu'au 28 février 2023.

Cette démarche concerne les **enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020** qui rentreront en maternelle ainsi que les nouveaux arrivants.

PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- ✓ **Fiche d'inscription scolaire** disponible sur le site de la ville de Lamorlaye ou à l'accueil de la Mairie
- ✓ **Livret de famille**
- ✓ **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** (quittance de loyer, facture EDF, avis d'imposition...)
- ✓ En cas de séparation des parents : produire la **dernière décision de justice** justifiant de la fixation de la résidence de l'enfant

Les familles domiciliées sur la commune, dont l'enfant achève son cycle maternelle à l'école **Saint-Exupéry**, recevront courant mai 2023 par mail les modalités et dates d'inscription leur permettant de prendre rendez-vous avec la directrice de l'école élémentaire.

Les enfants actuellement scolarisés dans les **classes de maternelle de l'école primaire Marie Marvingt** n'auront aucune démarche à réaliser pour leur passage en CP.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le :

*Pôle Services à l'usager
Service scolaire*

24, rue du Général Leclerc

Courriel : scolaire@ville-lamorlaye.fr

Tél. : 03 44 21 64 91

COLLÈGE FRANÇOISE DOLTO

➤ Collecte de dons pour les Restos du Cœur

Cette année encore, le collège Françoise Dolto de Lamorlaye s'est engagé dans la collecte de dons en faveur des Restos du Cœur. Grâce aux actions menées par la classe de 5^e5 (affiches, interventions dans les classes, flyers, slogans, etc.), **nourriture, produits d'hygiène et jouets ont pu être collectés** grâce à la générosité de nombreux élèves et de leurs parents mais également du personnel de l'établissement et du Foyer socio-éducatif (FSE).

La FCPE, Association de Parents d'élèves, s'est également investie dans ce projet en remettant une contribution financière aux bénévoles. Tous ces dons leur ont été remis le jeudi 15 décembre 2022.



En cette période de fêtes de fin d'année marquée par un contexte sanitaire et social difficile, il est primordial de faire vivre les valeurs de solidarité et de fraternité qui sont au fondement de notre République et au cœur de la formation des futurs citoyennes et citoyens de demain.



ALEXANDRE GOUJARD
3^e ADJOINT PETITE ENFANCE, CENTRE SOCIAL
ET SPORTS

➤ La Crèche familiale municipale poursuit son développement

Nous avons eu ainsi la joie d'accueillir deux nouvelles assistantes maternelles qui ont rejoint l'équipe en ce début d'année, ce qui permet désormais d'offrir 12 places d'accueil aux petits Morlacuméens.

La crèche familiale municipale offre les avantages d'un accueil individuel combiné aux bénéfices d'un accueil collectif.

Au quotidien, les enfants sont accueillis au **domicile de l'assistante maternelle** avec au maximum 3 autres enfants selon l'agrément délivré par la PMI. Cet accueil en petit groupe permet de respecter au mieux le rythme de chaque enfant ; il est complété de plus par des **animations en groupe**.

En effet, au minimum une fois par semaine, les enfants accompagnés de leur assistante maternelle se rendent aux **ateliers animés par la responsable** (éducatrice de jeunes enfants).

Ces moments sont l'occasion pour eux de rencontrer d'autres enfants et de participer aux différentes animations proposées. Parcours de motricité, activités manuelles, jeux de construction sont mis en place afin d'enrichir le panel d'activités proposées par les assistantes maternelles. La bibliothèque offre également l'opportunité aux enfants de participer une fois par mois à une séance de "Bébés lecteurs".



Le mois de décembre a été l'occasion pour enfants, familles et professionnelles de se retrouver pour un petit moment festif lors du goûter de fin d'année durant lequel le Père Noël a rendu visite aux enfants.

Le récent partenariat entre la crèche et le Centre Culturel et Sportif a permis aux enfants de bénéficier de leur première séance de Baby yoga en janvier pour leur plus grand plaisir.



INSCRIPTION POUR SEPTEMBRE 2023

Crèche familiale

Inscriptions pour septembre 2023

Enfants de 0-3 ans

Dossier à retirer en Mairie ou sur le site de la ville

Documents à joindre :

- Copie du livret de famille
- Copie intégrale de l'acte de naissance ou certificat de grossesse si l'enfant n'est pas né
- Justificatif de domicile < 3 mois
- Justificatif de situation professionnelle
- Attestation CAF
- 2 derniers avis d'imposition
- Copie du carnet de santé avec les vaccinations à jour

Dossier à remettre avant fin février.

www.ville-lamorlaye.fr

Avec l'entrée à l'école maternelle qui se profile pour les plus grands, **des places seront disponibles pour septembre 2023.**

C'est le moment de déposer votre dossier de demande d'inscription auprès du pôle Services à l'usager.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Nora Harrane, responsable de la crèche familiale municipale au 03 44 21 64 00.

VALÉRIE CARON

4^e ADJOINTE QUALITÉ DE VIE, ENVIRONNEMENT,
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES ET SENIORS



➤ L'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité

Le nombre de points lumineux a augmenté de 64 % par rapport à 1992, notamment par l'urbanisation et donc l'apparition de nouveaux réseaux d'éclairage.*

La pollution lumineuse crée un déséquilibre pour la faune et la flore en impactant les déplacements et le cycle de reproduction. Mais elle entraîne également des conséquences directes sur notre santé.

L'Homme, au même titre que les autres animaux, subit l'impact d'un éclairage artificiel qui influence ses mécanismes physiologiques. Ainsi, l'éclairage artificiel, lorsqu'il n'est pas souhaité, peut devenir une source d'inconfort et de conflits.

LA TRAME NOIRE AUSSI IMPORTANTE QUE LA TRAME VERTE ET BLEUE

➔ La **trame verte et bleue** désigne les corridors écologiques constitués de **milieux naturels et semi-naturels terrestres** (trame verte) et **aquatiques** (trame bleue). Ces trames se superposent pour créer une continuité écologique des habitats naturels et permettent de préserver les espèces.

➔ La **trame noire**, souvent oubliée, permet de recréer un corridor écologique

propice à la **vie nocturne en garantissant un niveau d'obscurité suffisant.**

L'éclairage artificiel tel que nous le percevons est très différent de ce que perçoivent les autres animaux. **Plus le spectre de la lumière est large, plus il y a de risques qu'il affecte un nombre important d'espèces**, avec des conséquences sur leur survie. À savoir que 30 % des vertébrés et 65 % des invertébrés vivent en partie ou exclusivement la nuit.

De nombreux insectes sont littéralement piégés par les lumières artificielles au point de mourir d'épuisement quand ils ne sont pas grillés au contact de la chaleur.

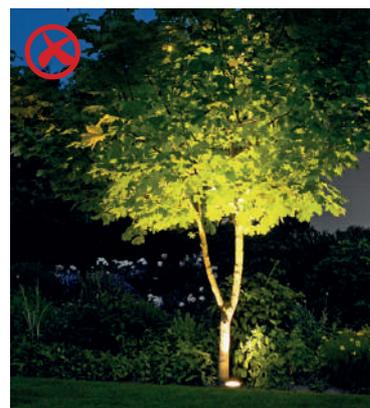
Les études montrent une diminution importante de la diversité et du nombre d'individus dans les zones éclairées. Les insectes jouent un rôle essentiel dans les écosystèmes par leur place dans la chaîne alimentaire, et comme pollinisateurs sans lesquels beaucoup de plantes seraient stériles.

Au même titre que le maintien d'une trame verte et bleue, il est préconisé de

conserver une trame noire pour une bonne fonctionnalité des écosystèmes.

* Source : ADEME et ANPCEN

Afin d'être en cohérence avec les actions environnementales de la ville sur l'extinction des lumières, **respectons le cycle de la vie, l'alternance jour/nuit pour préserver et respecter notre biodiversité** : évitons les éclairages extérieurs de nuit inutiles, comme la mise en lumière au pied des arbres.



Il est possible de limiter l'expansion des frelons asiatiques en éliminant les reines qui fondent les colonies au printemps. C'est un travail collectif. Tout le monde peut jouer un rôle dans la lutte contre ce nuisible qui détruit nos ruches et nos écosystèmes.

En hiver, les reines fondatrices sont cachées dans des endroits au sec et hibernent ; elles sortent début mars (quand la température se réchauffe à + de 13° Celsius). À leur réveil, elles sont en recherche de sucre pour refaire leur

➤ Les reines frelons asiatiques sortent d'hibernation en mars

stock d'énergie, elles s'installent et forment un premier nid (dit nid primaire), petit et rond de 10 à 15 cm de diamètre, dans ou à proximité d'habitations (dessous ou intérieurs de toits, préaux, bâtiments de jardins, stères de bois, haies...).

Cette activité continuera jusqu'au début de l'été. En juillet, ces nids primaires peuvent parfois être recréés plus en hauteur dans les arbres, soit un second nid (rond/ovale) qui atteindra 40 à 70 cm de diamètre fin octobre, époque où ces nids deviennent visibles. Les reines n'en sortiront plus de l'été.

Les pièges doivent donc être disposés dès fin février, début mars, pour capturer les reines avant qu'elles ne

créent le premier nid. On les piège avec de la **bière** (brune de préférence), du **sirop sucré** (cassis ou grenadine), et un peu de **vin blanc** pour éloigner les abeilles.

Le piégeage des nouvelles reines fondatrices (de mars à mai dans notre région) est d'autant plus important qu'une seule reine peut pondre 3 000 ouvriers et autres reines fondatrices.

Vous trouverez facilement sur internet des exemples pour créer vos propres pièges. **Veillez toutefois à choisir des pièges sélectifs, conçus spécifiquement pour capturer les frelons asiatiques.**



ROBERT TSCHANHENZ
CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ AUX RELATIONS
COMMERCANTES

Parmi les principales professions affectées et étranglées par les nouveaux tarifs d'électricité et la hausse des matières premières et des transports, nous trouvons les boulangers.



“Au moment où la baguette française vient d'être classée au patrimoine mondial de l'Unesco, il y aurait un véritable paradoxe à ne pas nous donner tous les moyens pour soutenir les boulangers qui sont confrontés à la hausse des prix de l'énergie”, a annoncé d'emblée Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, ce mardi 3 janvier 2023.

L'artisan boulanger se lève tôt le matin pour élaborer 6/7 jours un pain fait-maison pétri, fermenté, façonné et cuit sur place. Il utilise des matières premières de qualité. Son pain a du goût, il est digeste et sain. Un artisan boulanger est fier de fabriquer ses pains, sa viennoiserie, ses pâtisseries et sa restauration boulangère.

Peu de produits alimentaires peuvent se vanter d'éveiller nos cinq sens, la boulangerie le fait : la vue et le goût des différentes pâtisseries, l'odeur du pain chaud lorsque l'on rentre dans une boulangerie, l'ouïe et le toucher lorsque l'on coupe une baguette croustillante.

Pour votre santé et la pérennité du métier, achetez chez votre artisan bou-

langer votre pain, vos viennoiseries, pâtisseries, quiches, pizzas et sandwiches... vos enfants et petits-enfants seront ravis de vous accompagner !

Comment ne pas oublier que ce symbole du made in France arrive par ailleurs en troisième place juste derrière le vin et le fromage comme produit phare de la gastronomie française.

Il s'agit maintenant d'une responsabilité, d'un geste citoyen des Français vis-à-vis de leurs commerces de proximité. Participez à l'animation de notre centre-ville de Lamorlaye, faites vos courses au marché, chez le boucher, le fromager, le poissonnier, le boulanger, et surtout quel plaisir de discuter avec les commerçants !

➤ Cuisines Bulthaup à Lamorlaye

Nouvellement installé en centre-ville, le show-room de cuisine Bulthaup Lamorlaye vous invite à découvrir son nouveau lieu. L'atmosphère sobre fait ressortir les formes sur-mesure et les matériels d'exception des cuisines haut de gamme exposées. Les regards curieux sont invités à plonger dans un univers où la créativité et la liberté sont les maîtres de conception d'espaces de vie uniques.

Propriétaire et gérant du show-room de Lamorlaye, Loïc Mella compte 25 belles années d'expériences dans l'univers de l'aménagement de la maison et du design d'intérieur. Passionné par la création d'espaces de vie uniques, design et fonctionnels, il a choisi en 2022 d'associer son savoir-faire à la marque et à la philosophie Bulthaup.

Pour compléter les solutions d'aménagement de l'univers de la cuisine, le point de vente commercialise également les produits contemporains de la marque Rimadesio permettant la réalisation d'aménagements sur mesure des autres pièces de votre habitat (dressing, entrée, couloir, séjour-salon, séparation de pièces, tables...).

Au quotidien, Loïc est entouré d'une équipe et de partenaires artisans aussi passionnés qu'experts dans leur métier, ayant à cœur l'entière satisfaction du client.

Contact : 03 44 54 45 58
3, rue du Puits Bray, Lamorlaye
bulthaup.lamorlaye@mellainspiration.fr
www.bulthaup.com
www.rimadesio.it



© Arnaud M.

➤ Pharmacie du Lys



Depuis le 2 janvier dernier, Emmanuelle Dhoyer est la nouvelle titulaire de la pharmacie du Lys ; elle succède à Éric Denoix qui a pris sa retraite. Toute l'équipe reste à votre disposition et vous accueille désormais pour mieux vous satisfaire :

- le lundi de 14h à 19h30,
- du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30,
- et le samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h.

Contact : 176 av. Charles de Gaulle
• 03 44 21 45 97

Les orientations budgétaires de la ville pour 2023

La Municipalité est entrée en période budgétaire. Différentes étapes jalonnent cette période en vue du vote du Budget 2023 lors du Conseil municipal du 29 mars, à commencer par la rédaction du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui est un support pour débattre en Conseil municipal des priorités envisagées, des évolutions de la situation financière, des engagements pluri-annuels, de la fiscalité locale ou encore de l'endettement.

Comme l'année dernière, le souhait des élus est de faire preuve de **transparence** en présentant les **étapes de construction du Budget municipal** dans Le Mag.



En amont du ROB, Rapport d'Orientation Budgétaire, la volonté municipale est présentée dans une note de cadrage donnant l'orientation à l'administration. Celle-ci doit également prendre en compte la politique de l'État qui est présentée dans le Projet de Loi de Finances 2023 (cf. *focus ci-contre*) tout en s'inscrivant dans le contexte économique et financier mondial et national.

Cette année est marquée **par l'incertitude quant au contexte économique** : au niveau mondial, la croissance se ralentit et une récession est possible. À l'échelle nationale, l'évolution des principaux indicateurs de l'économie française dépendra en grande partie de la situation sur le marché de l'énergie.

Le budget de notre commune sera fortement impacté par la hausse drastique des coûts de l'énergie et par l'augmentation de celui de la restauration scolaire.

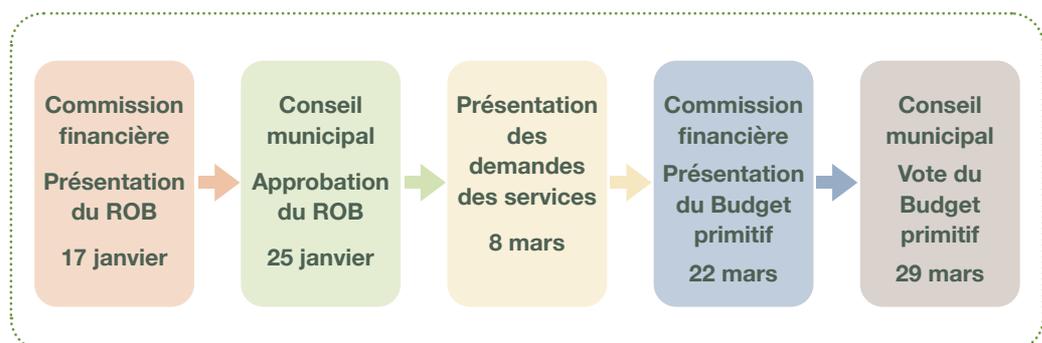
Cependant, il **répondra aux besoins des habitants sans altération de la qualité des services rendus.**

Les choix d'orientations budgétaires se présentent de la manière suivante :

- **des recettes de fonctionnement en légère hausse ;**
- **des dépenses de fonctionnement stables ;**
- **des investissements maintenus.**

Par ailleurs, la Ville ne mobilisera **pas d'emprunt en 2023.**

● Calendrier budgétaire



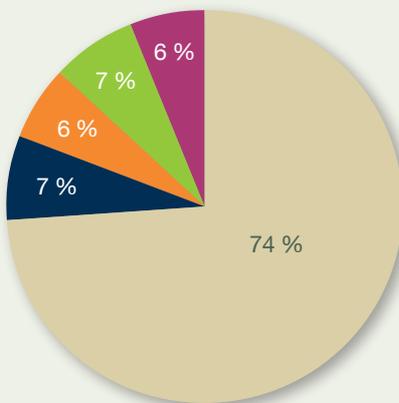


CHRISTINE KLOECKNER
2^e ADJOINTE FINANCES, RESSOURCES HUMAINES,
ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET ÉDUCATION

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

● Les recettes de fonctionnement proviennent de plusieurs postes

Recettes de fonctionnement
en 2022



- Impôts et taxes
- Ventes de produits et services
- dont Autres recettes de fonctionnement
- Dotations et participations
- dont Affectation résultat

- **des impôts et taxes** (Taxe d'habitation, Taxe foncière sur le bâti, Taxe foncière sur le non bâti) et la Cotisation financière des entreprises (CFE) ;
- **des dotations, compensations et participations de l'État** ;
- **d'autres recettes de fonctionnement** (évolution des recettes tarifaires, efforts sur différents postes de dépenses).

CONCERNANT LES IMPÔTS ET TAXES, LES PRÉVISIONS POUR 2023 SONT :

- **la suppression totale de la Taxe d'habitation** sur les résidences principales ;
- **l'augmentation des taux de fiscalité locale**. Le ROB émet plusieurs hypothèses d'augmentation de ces taux qu'il soumet au Conseil municipal ;
- **les autres impôts et taxes**, notamment les droits de mutation, qui devraient rester **dynamiques** du fait de la bonne santé de l'immobilier à Lamorlaye.

La participation de l'État se traduit par le **versement de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** et de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**. Pour 2023, **on peut espérer une augmentation de ces deux dotations**, comme annoncé dans le projet de Loi de Finances.

Les recettes tarifaires augmentent depuis 2021 et la tendance devrait rester à la hausse du fait de la création du Centre Culturel en 2021, de l'ouverture d'une section sport en 2022 et de la révision des tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2023.

FOCUS

PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

La Loi de Finances 2023 prévoit pour les communes :

- une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement de 320 millions d'euros ;
- la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) étalée sur deux ans ;
- une taxe sur les logements vacants et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- le maintien des valeurs locatives des locaux professionnels pendant deux ans ;
- la création du Fonds vert.

Elle prévoit également des **mesures spécifiques pour les dépenses énergétiques** envers les communes.

LE FONDS VERT

Annoncé le 27 août 2022 par la Première Ministre Elisabeth Borne et effectif depuis début janvier, **le Fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires**.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

La Ville de Lamorlaye pourra bénéficier de cette aide pour la rénovation énergétique de ses bâtiments.

● Les dépenses de fonctionnement

LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CONCERNENT :

- le soutien au secteur associatif ;
- l'accompagnement de nos écoles (fournitures, participation aux projets, restauration scolaire, fonctionnement des écoles) ;
- l'enfance : crèche familiale municipale, subvention de fonctionnement au Centre Social Rural ;
- les solidarités : subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à l'égard de nos seniors, des familles et des personnes en situation d'urgence ;
- le dialogue et la transparence pour associer les citoyens à l'action municipale par le biais des réunions de quartiers ou du Comité des Sages ;
- l'entretien des bâtiments communaux et du patrimoine ;
- les dépenses du Personnel.

Le budget des Ressources Humaines représente 36,3 % du budget global de fonctionnement (3,95 M€ réalisés sur 10,9 M€ en 2022).

Ce poste est estimé à 4,35 M€ en 2023 compte tenu des projets municipaux à venir qui nécessitent de nouvelles embauches :

- 4 assistantes maternelles pour la crèche familiale
- 1 ATSEM au sein des écoles
- 3 policiers et un ASVP en contact direct avec la population
- 1 adjoint au Directeur des Services techniques
- 1 agent des Services techniques pour l'entretien du domaine public
- 1 médecin et 1 assistante médicale pour la création du Pôle Santé

Catégories de personnel en 2022



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

● Les dépenses d'investissement

Outre l'investissement récurrent pour nos écoles, nos routes et nos bâtiments publics, ces dépenses porteront sur la réalisation des projets structurants de la mandature :

LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

La validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) et le lancement de l'Appel d'offres pour les travaux auront lieu au cours de l'année. La maîtrise d'œuvre estime la réalisation de la médiathèque à 5,9 M€ TTC pour la partie travaux et à 676 000 € pour la partie scénographique de la salle de spectacle. Il est préconisé de prévoir au Budget Primitif la somme de 2,3 M€ TTC. Après déduction des subventions, le reste à charge à l'issue 2025 serait de 3 375 373 € TTC.

LA CRÈCHE FAMILIALE MUNICIPALE

Ce projet d'intérêt public, d'une capacité de 30 berceaux, permettra de rééquilibrer l'offre de mode de garde sur la commune et de répondre aux besoins des familles. Pour ce projet structurant et essentiel, la ville devrait avoir à sa charge réelle un peu moins de 2 M€ après déduction des subventions de la CAF (240 000 €).

L'AMÉNAGEMENT CŒUR DE VILLE

Construction d'un parking souterrain de 250 à 300 places. Afin de mener cette politique ambitieuse, la ville a décidé d'accepter la proposition de Vinci Immobilier de réaliser une étude de projet immobilier qui débouchera au plus tard fin 2023 sur la vente de parcelles appartenant actuellement à la commune. Les recettes induites sont estimées à plus ou moins 6,5 M€. L'étude de faisabilité pour la création du parking souterrain sur une parcelle propre à la Ville estime le coût de ce projet à environ 4 M€.

Ces investissements mobiliseront les recettes de la ville pour les années à venir. De ce fait, il est préconisé de réduire, dans la mesure du possible, d'autres investissements. Toutefois pour l'année 2023, seront réalisés les investissements du quotidien (entretien des bâtiments), le démarrage du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) voirie et la rénovation énergétique.

● Les recettes d'investissement

L'État porte une attention particulière sur cette problématique et met en place le **"Fonds vert"** (cf. focus page 11) dont la commune pourra bénéficier. Par ailleurs, les services veilleront à la **recherche de subventions auprès de nouveaux partenaires**.

Les sources de recettes usuelles d'investissement sont la Taxe d'aménagement (TA) applicable à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme, le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), les subventions et les cessions de biens immobiliers de la commune.

LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Afin d'optimiser ses recettes, la Municipalité compte augmenter la taxe d'aménagement sur un périmètre déterminé "Cœur de Ville", la passant de 5 à 7 %. Cela permettrait de financer les travaux consécutifs de voirie, la création d'équipements publics ou encore l'extension de nos écoles.

LE FCTVA

Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée. La commune récupère environ 16 % de la TVA payée sur les investissements.

LES SUBVENTIONS ET DOTATIONS

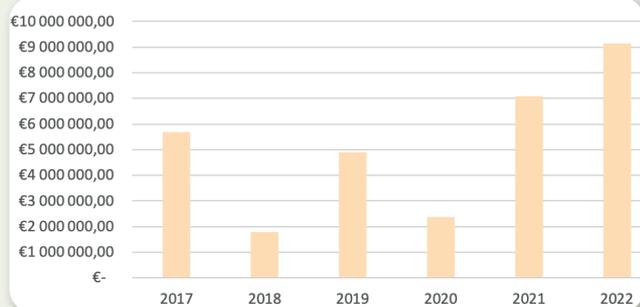
Elles proviennent essentiellement de la Région Hauts-de-France, du Département de l'Oise et de l'État. Lamorlaye pourra compter sur 1 M€ de subventions et dotations en 2023 au titre de ses investissements antérieurs, les versements étant fait après "service fait".

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), quant à elle, subventionnera le projet Médiathèque à hauteur de 2,3 M€.

LES CESSIONS

Une cession a eu lieu en 2022 pour un montant de 432 000 €. Deux autres biens devraient être vendus en 2023.

Évolution des recettes d'investissement



LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de la dette de la ville de Lamorlaye au 31 décembre 2022 est à un faible niveau, compte tenu de nos capacités d'autofinancement. La municipalité a mobilisé un emprunt en 2022 à taux fixe afin de financer ses projets d'investissement. À ce jour, la commune a six emprunts à taux fixe, seuls deux demeurent à taux variable.

Pour 2023, aucun recours à l'emprunt n'est prévu. La réalisation des cessions permettra en 2023-2024 de ne pas recourir à l'emprunt pour financer la suite des investissements.

LES BUDGETS ANNEXES

LA RÉGIE TRANSPORT En accord avec la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2021, la **compétence mobilité est transférée vers l'intercommunalité (CCAC)**. Ce transfert est en cours et devrait être finalisé au 31 août 2024. Pour 2023, la Ville votera de nouveau ce budget.

ASSAINISSEMENT Selon la Loi NOTre, **le transfert des compétences "Eau et Assainissement" a eu lieu au profit du SICTEUB** (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux). La ville n'aura plus à voter ce budget.

EAU POTABLE La Loi NOTre prévoit également le **transfert de cette compétence**. Il se fera **au plus tard en 2026** au profit de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC).

NICOLAS MOULA

MAIRE DE LAMORLAYE, 1^{er} VICE-PRÉSIDENT DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILLENNE



LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF

PENDANT LES VACANCES

NOUVEAUTÉ ! MARCHE NORDIQUE ZEN NATURE

Mardi 14 février, à 14h
Départ à côté du magasin
L'Éphémère



Marie-Pierre Dudek, professeur de sport au sein du Centre Culturel et Sportif, vous propose une **marche nordique pour débutants ou amateurs plus confirmés**.

Le sport et le bien-être seront au cœur de cette sortie puisque vous marcherez au milieu de la forêt et Marie-Pierre vous sensibilisera au Zen Nature. Ce sera l'occasion aussi de faire de nouvelles rencontres.

À PRÉVOIR : • de bonnes chaussures de marche ou des baskets • plusieurs couches de vêtements dont un de matière imperméable • de quoi s'hydrater • une petite collation si besoin • des bâtons de marche nordique si vous en avez.

Nous pourrions également prêter quelques bâtons.

Cette sortie vous coûtera 5 € mais elle est gratuite pour les adhérents de la section Sport du Centre Culturel et Sportif.

Attention, inscription obligatoire !

STAGE INITIATION AU PIANO

Du lundi 20 au vendredi
24 février

Si votre enfant est intéressé par le piano et que vous souhaitez faire un essai, ce stage proposé par notre professeur de piano et éveil musical,

Angélique Depinois, est tout à fait approprié.

3 niveaux sont proposés :

➤ Débutants • Élèves de Moyenne et Grande Section (4-6 ans)

5 cours de 30 minutes

➤ Débutants • Élèves de CP (6-7 ans)

5 cours de 30 minutes

➤ Élèves ayant déjà des bases en piano (6-11 ans)

5 cours de 45 minutes

Les enfants pourront découvrir le piano en cours collectifs de façon ludique, tel qu'Angélique l'enseigne dans notre école de musique.

Tarif : 50 € / 45 € pour les adhérents du Centre Culturel et Sportif

STAGE D'ANGLAIS Boost your English 4^e/3^e

Du mardi 21 au vendredi
24 février, de 10h à 12h30

Ce stage fait désormais partie de nos "classiques" proposé par Marie Llusar. Organisé en petits groupes, il s'adresse aux élèves de 4^e et de 3^e qui souhaitent renforcer leur oral.

Tarif : 170 € / 150 € pour les adhérents du Centre Culturel et Sportif

PROGRAMMATION CULTURELLE

CONCERT Spring Grooves

Samedi 18 mars
Foyer Culturel
À 20h

Dans le cadre de sa programmation culturelle, le Centre Culturel et Sportif vous propose son premier événement de 2023 avec le concert de Spring Grooves.

Venez passer une soirée digne d'une scène parisienne, aux sons de funk et de groove mêlés de notes africaines interprétés par des musiciens professionnels...

Que vous reconnaissez puisqu'il s'agit du groupe composé de Youri Requena, Benjamin Garnier, Julien Le Page et Florian Chouraqui, nos professeurs de musique, accompagnés de Fabio Marchesan à la basse.

La première partie sera assurée par les Ateliers de musiques du Centre Culturel et Sportif.

Tarif : 12 € / 10 € adhérents / Gratuit pour les enfants de moins de 15 ans

Merci de vous penser à vous inscrire !

FORMATS COURTS

Envie de découvrir un domaine ?
Le format court est fait pour vous !

STAGE INITIATION PHOTOGRAPHIE

Samedis 11, 18, 25 mars et 1^{er}, 8 et 15 avril de 10h à 12h

Lauro Fernandez Castro, professeur de photographie au Centre Culturel et Sportif, vous enseignera au cours de ce stage les notions de bases : lumière, vitesse et prise de vue, sensibilité, ... Vous pourrez appliquer vos connaissances immédiatement par des exercices pratiques dans le studio photo du château.

Durée totale du stage : 12h
6 séances de 2h, au château.

Tarif : 200 € / 180 € (adhérents)

STAGE NUMÉRIQUE

Lancez le site web de votre entreprise

Lundis 13 et 20 mars, 3 et 17 avril, 15 et 22 mai de 10h à 12h

Ce stage a pour volonté de donner aux participants les clés pour

créer et lancer le site web de leur entreprise, ainsi que d'en assurer la maintenance.

Franchissez le pas et venez créer cet outil de communication indispensable au développement de votre société !

6 séances de 2h, au château.

Tarif : 200 € / 180 € (adhérents)

STAGE BÉBÉ MUSIQUE

Samedis 4, 11, 18, 25 mars et 1^{er} avril de 10h à 10h30

Ce sera la 5^e édition de ce stage qui rencontre un grand succès auprès de nos petits de 1 à 3 ans ainsi que de leurs parents. Il se présente sous forme d'une session de 5 séances de 30 minutes. L'éveil musical proposé par Angélique Depinois mêle écoute, découverte d'instruments, chant et danse.

Tarif : 35 € (session de 5 séances)

RÉTROSPECTIVE

CONCERT DE NOËL DES ATELIERS DE MUSIQUE

Les musiciens des Ateliers du Centre Culturel et Sportif

ont proposé un concert sur Lamorlaye on Ice le samedi 10 décembre. L'après-midi a commencé sur des rythmes africains avec les groupes de percussions du monde ados et adultes sous la houlette de Youri Requena, puis les élèves de la classe de saxophone nous ont interprété All Blues de Miles Davis. L'atelier jazz mené par Florian Chouraqui nous a ensuite transporté sur Cantaloupe Island, puis le rock s'est imposé avec les Ateliers de musiques actuelles : Oasis, Bill Wethers ... pour finir dans l'ambiance de Noël avec un Jingle Bells qui a enchanté le public. Merci au public qui a été nombreux et très chaleureux ! Retrouvez les Ateliers de musique le samedi 18 mars en 1^{re} partie de Spring Grooves.



PAROLES

D'AGENT

Une nouvelle rubrique pour Le Mag : "Paroles d'agent". Clin d'œil sur le travail quotidien des agents municipaux, leur participation aux projets et leur retour d'expérience.

Au sein de la commune de Lamorlaye, j'ai en charge principalement la réalisation chaque mois du Mag ou de la Newsletter des Associations.

Il est difficile de se rendre compte du temps nécessaire pour la conception du Mag, entre la collecte des informations auprès des élus, services municipaux et associations, la recherche de contenus autres qui peuvent intéresser les habitants, la rédaction de certains articles, les corrections, la compilation de l'ensemble pour ensuite déterminer la mise en page, le tout en s'efforçant de respecter le délai imparti. C'est toujours une course contre la montre.

En qualité de graphiste, j'ai également en charge la communication visuelle du Centre Culturel et Sportif.

J'ai comme défi de faire connaître et reconnaître le Centre Culturel et Sportif par une identité visuelle et de donner envie de participer aux activités proposées.

Mes missions me conduisent à travailler en transversalité avec les différents services de la ville mais également avec les associations, les commerçants, intervenants extérieurs... Ces nombreux échanges tout comme la pluralité des sujets abordés sont riches d'intérêt et m'apportent beaucoup. J'apprécie de travailler avec l'équipe municipale actuelle car l'on m'accorde une grande confiance et on me laisse une belle liberté d'initiative.

Nancy
Chargée du Mag

Pour tout renseignement, contactez le Centre Culturel et Sportif : ➔ Au château (1^{er} étage)

➔ Par téléphone au 03 44 21 64 95

➔ Par mail : centreculturel@ville-lamorlaye.fr

CHÈQUE ÉNERGIE



L'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie par la mise en place du **Chèque Énergie**.

Le chèque énergie est attribué chaque année pour la période d'avril à mars de l'année suivante, en fonction des ressources et de la composition familiale telles que déclarées auprès des services fiscaux. **Son montant varie entre 48 € et 277 €.**

Si vous êtes éligible au chèque énergie, vous le recevez auto-

matiquement à votre domicile.

Les bénéficiaires du chèque énergie pour l'année 2022 ou antérieures qui ont choisi d'attribuer automatiquement leur chèque énergie à leur fournisseur (pré-affectation) ne reçoivent plus de chèque énergie car il est déduit directement de la facturation.

Pour vérifier votre éligibilité, vous pouvez vous rendre sur le portail web du chèque énergie :

<https://chequeenergie.gouv.fr/>

Cette plateforme mise en ligne par le gouvernement permet de vérifier son éligibilité à l'aide d'un simulateur et de connaître toute l'actualité et les modalités qui concernent ce dispositif.

MUTUELLE

COMMUNALE

Le CCAS de Lamorlaye a renouvelé son partenariat avec l'association ACTIOM dans le cadre de la mutuelle communale.

Vous souhaitez une couverture santé de qualité et/ou économiser sur vos cotisations mensuelles ?

N'hésitez pas à contacter le CCAS en vue d'une étude personnalisée avec votre conseiller.

Contact : 03 44 21 64 00

DEUX AIDES EXCEPTIONNELLES

Face à la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement va attribuer deux aides exceptionnelles pour aider les ménages à payer leurs factures d'énergie.

Le chèque énergie exceptionnel

Si vous étiez déjà bénéficiaire du chèque énergie en 2022, vous recevrez un chèque énergie complémentaire de 200 € (pour les ménages dont le revenu fiscal de référence par unité de consommation est inférieur à 10 800 €).

Pour les ménages dont le revenu fiscal de référence par unité de consommation (RFR/UC) est supérieur ou égal à 10 800 € et inférieur à 17 400 €, vous recevrez un chèque énergie de 100 €.

Ce chèque énergie exceptionnel est envoyé automatiquement à partir de fin décembre, sans aucune démarche de votre part.

Les bénéficiaires du chèque énergie 2022 ou antérieures qui ont choisi d'attribuer automatiquement leur chèque énergie à leur fournisseur (pré-affectation) ne

recevront pas leur chèque énergie exceptionnel sous format papier car il sera répercuté directement sur leur facture par leur fournisseur.

Le chèque énergie exceptionnel opération fioul

Pour les ménages se chauffant au fioul domestique.

Si vous étiez bénéficiaire du chèque énergie en 2022 et si vous avez utilisé votre dernier chèque énergie auprès d'un vendeur de fioul domestique : vous avez dû recevoir automatiquement un chèque exceptionnel fioul d'un montant de 200 € en novembre 2022.

Pour les autres ménages se chauffant au fioul domestique, un **portail de demande en ligne est à votre disposition** (sur le site **<https://chequeenergie.gouv.fr/>**) pour vous permettre de demander, sous réserve d'éligibilité, un chèque énergie d'un montant de 200 € ou 100 € en fonction de votre situation.

Si vous n'avez pas reçu de chèque énergie exceptionnel fioul en 2022, vous pourrez **vérifier votre éligibilité** aux chèques énergie exceptionnels et fioul 2022 sur le **simulateur** (disponible sur le site **<https://chequeenergie.gouv.fr/>**).

Pour les ménages se chauffant au bois

Contrairement aux autres chèques énergie (exceptionnel et exceptionnel fioul), il n'y a **pas d'envoi automatique du chèque**.

Un portail de demande en ligne est également à disposition sur le site **<https://chequeenergie.gouv.fr/>**, pour vous permettre de demander, sous réserve d'éligibilité, un **chèque énergie d'un montant de 50 € à 200 €** en fonction de votre situation.

Vous pourrez vérifier votre éligibilité au chèque énergie exceptionnel bois 2022 sur le simulateur sur ce même portail.

Le chèque exceptionnel bois et le chèque exceptionnel fioul 2022 ne sont pas cumulables.

↳ Lamorlaye on Ice



Du 2 au 14 décembre, le parc du château s'est transformé en village de Noël : piste de luge, patinoire, trampolaine, restauration, manège étaient proposés à tous.

Cet événement a touché un grand nombre d'habitants de la ville et des communes aux alentours, environ 8 000 personnes, qui ont profité des nombreuses animations organisées par la ville, le Centre Culturel et Sportif et la Bibliothèque : mapping avec feu d'artifice, spectacle de feu, soirée disco sur la patinoire, parade lumineuse déambulant dans le parc du château et le centre-ville, concert, quiz de Noël et jeu du Kim Goût (par les associations Agora et Amap), exposition (Artamuse), lectures créatives et bébés lecteurs...

Les recettes récoltées par les associations de parents d'élèves se sont élevées à 5 117 € et ont été reversées aux écoles et au collège afin de financer des projets dans le cadre scolaire pour tous les élèves morlacuméens.

Cette année, la ville a souhaité en plus mettre en place un carrousel de Noël en centre-ville afin de dynamiser l'activité économique des commerçants et a dis-

tribué des tickets aux 86 commerçants de la commune, afin que chacun puisse redistribuer ces tickets gratuitement aux enfants.

La municipalité remercie vivement tous les acteurs qui ont participé à la réussite de cet événement.

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la municipalité a mis en place dans le village de Noël des poubelles de tri sélectif avec une information de la SMDO et des cendriers à destination de l'entreprise Tchaomegot qui recycle les mégots pour créer des vêtements ou isolants.



↳ Agora



Ressuscitons Molière (1622-1673)

Le 400^e anniversaire de la naissance de Molière a été célébré à Lamorlaye le 3 décembre dernier avec l'association Agora.

De tous temps, ses comédies ont été jouées au théâtre, surtout à la Comédie Française, dite "la maison de Molière", car après sa mort le reste de sa troupe fusionna avec les autres grands comédiens de l'époque et joua dans ce théâtre à partir de 1680.

On sait que Jean-Baptiste Poquelin préféra le théâtre à la charge de tapissier du roi qu'exerçait son père.

Il joua d'abord à Paris, sa ville de naissance, ayant créé "L'illustre Théâtre" avec la famille des comédiens Béjart. Mais le répertoire tragique lui convenait peu, et les dettes s'accumulant, il quitta Paris pour la province où, pendant 13

ans, il mit en scène et dirigea des pièces d'auteurs oubliées, pratiquant avec Madeleine Béjart "le raccommodage", c'est-à-dire la mise au goût du jour de ces anciennes comédies oubliées.

Doué pour le comique, il connaissait bien les comédiens italiens venus à Paris grâce aux reines de France d'origine italienne : Catherine de Médicis, épouse d'Henri II, puis Marie de Médicis, épouse d'Henri IV.

En province, sa troupe protégée par le Prince de Conti, cousin du Roi, puis par Monsieur, frère du Roi, remporta des succès à Rouen, Lyon, et surtout dans le Languedoc. Molière, qui prit ce pseudonyme à la création de l'illustre Théâtre se mit à écrire des farces comme *Le Médecin volant*, *La Jalousie du barbouillé*, puis une comédie en cinq actes et en vers, *L'Étourdi* en 1655.

De retour à Paris, la troupe de l'illustre Théâtre est protégée par le Roi Louis XIV lui-même. En 1659, la comédie des *Précieuses Ridicules* est représen-

tée avec grand succès. Il fit jouer pour le Roi à Paris, à Vaux-le-Vicomte, à Versailles, des "comédies-ballets" qui mêlent théâtre, chant et danse, comme *Le Mariage forcé*, *La Princesse d'Elide*, *Le Bourgeois gentilhomme* ou encore *Le Malade imaginaire*. On sait que Molière, pris de malaise sur scène, est mort chez lui, lors de la 4^e représentation du *Malade Imaginaire*, sa dernière pièce.

L'auteur s'inspire des particularités de la société de son temps, mais les personnages qu'il met en scène, les moqueries dont ils sont la cible, ont une dimension intemporelle et universelle. Il écrit tantôt en prose comme dans *L'Avare* ou *Le Bourgeois gentilhomme*, tantôt en vers comme dans *Tartuffe* ou *Le Misanthrope*. L'écrivain s'attaque aux faux dévots dans *Tartuffe*, aux libertins dans *Don Juan*, aux misanthropes, aux avares, aux médecins, aux bourgeois ridicules...

Il faisait rire à son époque, il continue à nous faire rire. Son génie a transcendé les siècles.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

ALEXANDRE GOUJARD
3^e ADJOINT PETITE ENFANCE,
CENTRE SOCIAL ET SPORTS



↳ Budo Cantilien

Kendo, Iaïdo, Jodo

Quelques nouvelles :

↳ **Les 11 et 12 mars auront lieu les Championnats de France de Iaïdo et de Jodo à Lamorlaye** respectivement au gymnase de la Thève et au gymnase de La Mardelle (*renseignements sur le site du Budo Cantilien*).

L'année dernière, les championnats de France de Jodo avaient eu lieu à Plailly. L'Aire Cantilienne devient la capitale du sabre japonais... Un grand merci aux municipalités de Coye-la-Forêt, Gouvieux, Lamorlaye et Plailly qui nous accueillent et participent à notre développement.

↳ **Du 19 au 21 mars auront lieu les Championnats d'Europe de Kendo à l'Elispace de Beauvais**, c'est une occa-

sion unique de venir découvrir le kendo de haut niveau.

↳ **Le samedi 25 mars, le Budo Cantilien participera au Gala des Arts de Combat à Lamorlaye.**

À l'occasion du dernier stage national de iaïdo à Mérignac avec passage de grade, nous avons maintenant un 5^{ème} Dan et un 4^{ème} Dan au sein du club, félicitations à Romain et Fred.

Et comme d'habitude, nous vous invitons à venir tester nos disciplines à l'occasion des entraînements. Les inscriptions en cours de saison sont toujours possibles.

Prenez RDV sur le contact du site budocantilien.fr, ou contactez-nous à budo.cantilien@gmail.com, ou appelez la présidente au 06 86 70 59 95.

↳ Tennis Club de Lamorlaye

Nous vous proposons pour les prochaines vacances, **du lundi 13 au vendredi 24 février, 2 formules de stage**, à partir de 6 ans.

↳ **Formule 1 : matinée de tennis**, de 10h à 12h. (*Les enfants pourront être accueillis au club de 9h30 à 12h*)

↳ **Formule 2 : journée multi-sports**, de 10h à 16h. (*Les enfants pourront être accueillis au club de 9h30 à 17h30*)

Tarifs à la semaine. Possibilité de faire 3, 4 ou 5 jours.

Renseignements et inscriptions au club, au 03 44 21 58 01 ou par mail : tennis@club-lamorlaye.fr

ASSOCIATIONS ET CULTURE

YASMINE CHANI
6^e ADJOINTE CULTURE, PATRIMOINE,
ASSOCIATIONS, ÉVÉNEMENTIELS



↳ Studio 32

8 mars : lecture de lettres de femmes par les femmes de la troupe de théâtre du Studio 32.

En partenariat avec la bibliothèque (*voir page 20*).

STUDIO 32
Yoga du rire pour adultes
«Shake ton body»
Samedi 11/02/2023 - 10h-12h



TARIF : 20 €
Infos/inscription : 06 23 85 56 97

STAGES **STUDIO 32**
Vacances février 2023



Théâtre 6/10 ans
13 au 17/02/23 de 10h à 12h
Tarif : 50 euros

Cinéma 11/15 ans
13 au 17/02/23 de 14h à 16h
Tarif : 90 euros

06 23 85 56 97

STUDIO 32 PROPOSE
SON BAIN SONORE



Vendredi 31 mars de 10h à 11h
Au château de Lamorlaye
Relaxation profonde

Renseignement & inscriptions:
06.23.85.56.97
lestudio32.free.fr

Tarif : 20 €





➤ Agora et Ciné-Club de Lamorlaye

Ciné-conférence "Les Figures de l'Ombre"

Dimanche 12 mars, à 14h30, au Foyer culturel

À l'occasion de la Journée internationale du droit des femmes, Agora et le Ciné-club de Lamorlaye ont décidé de s'associer afin de proposer cet événement.

L'histoire de Katherine Johnson, Dorothy Vaughn et Mary Jackson, les cerveaux derrière le premier voyage spatial habité réussi par les Américains en 1962. Ces trois afro-américaines travaillaient pour la NASA et ont permis à l'astronaute John Glenn de réaliser son premier vol en orbite.

Au programme :

- **Projection** du film "Les Figures de l'ombre" de Theodore Melfi (2016)
- **Présentation** du film et des acteurs
- **Quiz** sur les femmes célèbres

Participation : gratuite pour les adhérents Agora ou Ciné-club de Lamorlaye, 6 € pour les non-adhérents.

Contact : 06 29 61 47 04

Site Internet : www.assoagora.fr

Email : contact@assoagora.fr

➤ Association Lamorlaye Mémoire et Accueil - ALMA

Samedi 4 mars à 15h30
Conférence

"La Seigneurie du Lys"

Animée par Nicolas Bilot, en présentiel au Foyer culturel ou en distanciel.

Aqilon a étudié en 2020-2021 un espace archéologiquement cohérent mais historiquement complexe : le Lys, entre Gouvieux et Lamorlaye. Connue aujourd'hui pour son lotissement et sa forêt, qui sont en fait les deux aménagements les plus récents, ce qui était autrefois une plaine marécageuse se caractérise d'abord par une occupation préhistorique et protohistoire relativement dense. Au début du Moyen-Âge, un nouveau pôle d'habitat, tout récemment redécouvert en fouille, va donner naissance à la paroisse et aux seigneuries du Lys. Le territoire est divisé dès le Moyen-Âge entre pouvoirs monastiques (Royaumont) et laïcs (lignage de France et sires de Beaumont), sous l'influence des "nouveaux voisins" dont les sires de Chantilly, et malmené par les conflits. Tout ceci amène à un développement atypique que nous tenterons de présenter.

Participation : 5 € en présentiel et 7 € en distanciel pour les adhérents Alma / Non-adhérents : 7 € en présentiel et 9 € en distanciel (en distanciel, l'inscription est obligatoire).

Samedi 18 mars à 16h

Conférence "L'industrie dentellière à Chantilly aux XVIII^e et XIX^e siècle"

Animée par Sarah Gillois, en présentiel au château ou en distanciel.

Participation : 4 € en présentiel et 5 € en distanciel (en distanciel, l'inscription est obligatoire).

Renseignements et inscriptions : lamorlayealma@gmail.com / 06 22 05 42 36.



➤ Comité de Jumelage de Lamorlaye

Assemblée générale

Le Comité de Jumelage de Lamorlaye tiendra son **Assemblée générale au château le vendredi 17 mars 2023 à 11h**, suivie du **repas des adhérents** et de **festivités**. Inscriptions et renseignements sur : comitedejumelagedelamorlaye@gmail.com



Réunion

La **Fédération des Comités de Jumelage de l'Oise** se réunira au château de Lamorlaye le **dimanche 19 mars prochain**.

Rétrospective

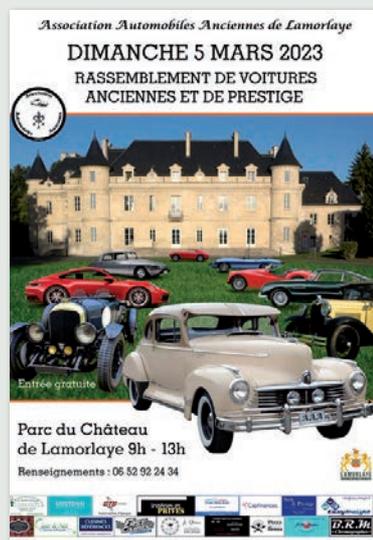
Le Comité de Jumelage de Lamorlaye s'est réuni le 13 janvier pour tirer les Rois. À cette occasion, le film "**Passeport pour Villa Castelli**" a été présenté. Notre ville a en effet signé, depuis l'automne dernier, une **Charte de Jumelage** avec cette jolie commune du Sud-Est italien, ce qui n'a pas manqué de susciter un bel intérêt chez les Morlacuméens. Lors de cette rencontre, le groupe de danses folkloriques s'est produit devant un auditoire enthousiaste. La journée s'est terminée par des chansons reprises en chœur, comme de bien entendu.

➤ Association Automobiles Anciennes de Lamorlaye – AAAL

AAAL est heureuse de vous inviter à son prochain rassemblement le dimanche 5 mars de 9h à 13h dans le parc du château.

Une date à retenir !

Notre Festival annuel se tiendra le dimanche 4 juin 2023 en journée complète : concert Rock, Food Trucks, animations...



➤ CDL - Club de Danse de Lamorlaye

Les activités du CDL reprennent de plus belle en ce début d'année !

➤ **12 février : cours mensuel de Samba brésilienne et Danse orientale**

➤ **5 mars : stage de Danse orientale avec percussionniste**

➤ **26 mars : cours mensuel de Samba brésilienne et Danse orientale**

Et toujours les cours de danse de Salon, de Country Line Dance !

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année. Un cours d'essai gratuit vous permet de faire des pas de danses

latines (chachacha, jive...) et danses standards (valse, tango...), d'apprendre une chorégraphie en Country Line Dance. Danser, c'est bon pour le moral ! *"Tout être humain porte en lui un danseur"* (Rudolph Laban, chorégraphe et théoricien XIX^e siècle).

Renseignements :

cdl.salon.danseenligne@gmail.com
www.clubdedansedelamorlaye.com

• 06 84 79 27 08 • 06 25 04 11 62
• 06 77 71 40 55

➤ Les Jeudis de la Tenure

Jeudi 2 mars à 15h, les Jeudis de la Tenure, vous propose un voyage **"EurAsi-Afrique 1961, en Dauphine adaptée, de Paris à Addis-Abéba puis Djibouti"**, le film d'un voyage d'étudiants aventureux présenté par Philippe Laurent.

Jeudi 6 avril à 15h : Goûter littéraire de Printemps

"Pour découvrir des idées de lecture ou parler d'un livre que vous avez adoré ou détesté !"

Entrée libre • Résidence de la Tenure

Inscription : 06 22 05 42 36 ou
lesjeudisdelatenure@gmail.com

Les Jeudis de la Tenure

Une idée simple,
ouverte à tous les porteurs d'envies à partager,
ouverte à tous ceux qui auront envie de participer

Jeudi 2 mars 2023 à 15h
EurAsiAfrique 1961
Par Philippe Laurent



En Dauphine adaptée
de Paris à Addis-Abéba puis Djibouti
Ouvert à tous – Résidence de la Tenure

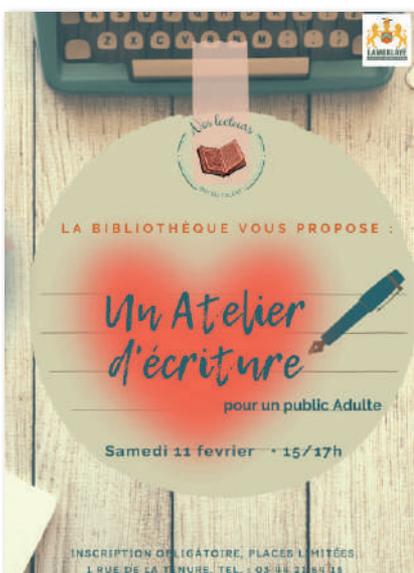
INSCRIPTIONS et RENSEIGNEMENTS
sur place, résidence de la Tenure pour les résidents
ou 06 22 05 42 36 & lesjeudisdelatenure@gmail.com

Découvrez notre blog : lesjeudisdelatenure.wordpress.com

➤ Bibliothèque

Mercredi 8 mars, à 20h à la bibliothèque.

Lecture de lettres de femmes par les femmes de la troupe théâtre du Studio 32. Inscription obligatoire sur place ou au 03 44 21 64 15.



Centre Social Rural pour les seniors

Le Service de convivialité du CSR s'adresse aux **personnes de plus de 60 ans** et vous propose gratuitement cet **atelier créatif**.



Mercredis 1^{er} et 8 mars

Atelier créatif : fabrication des décors pour le spectacle de marionnettes. Avec le concours de Cécile Laplaige, illustratrice.

Sur inscription avant le 22 février à l'accueil du Centre Social Rural ou au 03 44 21 61 61.

Vous êtes aidant ? Vous avez besoin de soutien ?

Pour vous laisser l'opportunité de vous accorder une journée de répit, **le CSR PROPOSE UN ACCUEIL DE JOUR** pour les personnes présentant les premiers symptômes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés

Tous les vendredis à partir de 10h, au Centre Social Rural

Au programme : **jeux, lecture, discussions, musique, ateliers mémoires...** Le mot d'ordre est le partage.

Dès 14h, un **temps de jeux** puis une **séance de gymnastique douce** assise sont ouverts à tous.

N'hésitez pas à nous contacter au **03 44 21 61 61** ou à nous rencontrer si vous le souhaitez au 87 avenue de la Libération.

Comité des Fêtes

Nous avons le plaisir de vous proposer les sorties suivantes :

➔ **Thalasso du 2 au 7 avril au Touquet**

Prix de 1 490 € à 1 860 €, selon la chambre choisie, comprenant le transport, l'hébergement, la pension complète, 3 soins le matin et excursions l'après midi.

➔ **Spectacle Shen Yun le 29 avril au Palais des Congrès**

Sans repas. Transport A/R assuré en car.
Tarif : 120 €.

Renseignements et inscriptions :

Présidente : Geneviève Esnée
au 06 84 52 69 23

Secrétaire : Annie Dechesne
au 06 44 95 51 39

TRIBUNES D'EXPRESSION LIBRE

LAMORLAYE C'EST VOUS

Très bonne année 2023 !

Aux Morlacuméens, nos commerçants, nos entreprises et tous ceux qui animent et participent à la vie de notre commune, à tous les citoyens de l'aire cantilienne, nous leur souhaitons une bonne et heureuse année 2023.

Une année 2023 sous le signe de l'espoir.

L'espoir que pour l'avenir, la municipalité soit plus à l'écoute de nos citoyens, que leurs choix soient pris en compte, que l'évolution de notre commune aille dans le sens des Morlacuméens.

Comment ne pas commenter, critiquer la transformation de notre centre-ville par les constructions nouvelles, en cours et à venir.

L'intérêt commun doit être une priorité.

Allons-nous nous habituer au nouveau visage de notre commune ?

On replante des arbres dans le domaine du Lys et on bétonne outrageusement notre centre-ville.

Je maintiens que la majorité des Morlacuméens refusent ces constructions exponentielles, certes on ne peut empêcher notre commune d'évoluer mais à ce point et ce n'est certainement pas fini, les préemptions vont toujours bon train à Lamorlaye, rarement un conseil municipal sans un vote autorisant une préemptions immobilière, opportunités réservées aux promoteurs.

Bientôt plus de place pour les particuliers en centre-ville de Lamorlaye, les maisons individuelles seront détruites pour laisser place à des collectifs, nous serons plus de 10000 habitants et qui en sera satisfait ? Les Morlacuméens ?

Pierre-Yves BENGHOULI
Le groupe Lamorlaye C'est Vous

LE BON SENS POUR LAMORLAYE

La Troisième Voie pour la vie d'après, la ville d'après.

On a souvent tendance à voir le monde sans aucune nuance, le bien ou le mal, le vrai ou le faux, l'urbain ou le rural ... un monde bien souvent binaire.

Or l'un des concepts de la Troisième Voie, cher au philosophe François Jullien, est la décoïncidence : c'est-à-dire réouvrir le champ des possibles par de petits écarts.

En effet, le plus souvent, face à une difficulté, une inquiétude, une divergence de point de vue, on se contente de s'indigner, de protester, de dénoncer. Si cette attitude première est légitime, elle reste spontanée, caricaturale et n'apporte aucune solution. L'opposition ne cesse de s'enliser dans cette posture à chaque tribune, sans aucun projet alternatif.

Je les invite à procéder autrement, à cesser de se contenter de réactions conditionnées. Justement, "décoïncider" consiste à fissurer nos certitudes par des écarts, des pas de côté, par des ressources qui n'étaient pas décelées jusqu'alors, et qui permettent ainsi de sortir de prises de position stériles.

Alors que la responsabilité du philosophe est de réfléchir, d'imaginer la vie d'après, la responsabilité des élus locaux est d'organiser *cette vie d'après, dans la ville d'après*.

Avec vous, soyons ensemble *notre ville d'après* ! Une ville verte, une ville durable, une ville préservée, une ville apaisée, une ville dynamique, fière et ambitieuse !

Je vous souhaite une très belle année 2023, ponctuée de succès et remplie de petits et de grands bonheurs.

Nicolas MOULA
Le Bon Sens pour Lamorlaye

NICOLAS MOULA

MAIRE DE LAMORLAYE, 1^{er} VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE



➤ Développement économique

Parmi les actions mises en place par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, son service développement économique vous propose différents rendez-vous.

LES RDV DE L'ÉCO

LES RDV DE L'ÉCO c'est un rendez-vous tous les 3 mois avec une thématique et un intervenant autour d'un petit-déjeuner convivial pour conseiller, aider et mettre en relation les dirigeants, entrepreneurs, artisans ou bien encore porteurs de projets. C'est aussi l'occasion pour les entrepreneurs de se rencontrer et de renforcer leurs réseaux.

Vous avez besoin d'un financement, de locaux professionnels, de conseils juridiques... ? Les RDV de L'ÉCO sont faits pour ça !

Ces rencontres sont gratuites et itinérantes sur le territoire de l'Aire Cantilienne.

Prochain RDV DE L'ÉCO sur le thème "Boostez vos performances business grâce à LinkedIn" le

Mardi 28 février 2023

à partir de 9h

dans les locaux de la CCAC

17 bis, rue Guillemillot à Chantilly

Inscription obligatoire à l'adresse suivante : economie@ccac.fr

LES RDV DE L'INTÉRIM

À destination des demandeurs d'emploi ; les recruteurs viennent à votre rencontre !

JOB DATING

À la clef : CDD, CDI... dans différents secteurs d'activité.

ENEZ AVEC VOTRE CV !



Mardi 7 mars 2023 de 9h à 12h dans les locaux de la CCAC

17 bis, rue Guillemillot à Chantilly

Accès : • stationnement rue Guillemillot et parking Guillemillot (40 places, à hauteur du n°28 de la rue Guillemillot)
• Arrêt de la Desserte Urbaine Cantilienne (transport en commun gratuit) : Parc W. Boitsfort.

Nouveau : la "Newsletter économique"

Cette newsletter, bimestrielle, réalisée par le pôle Développement économique de l'Aire Cantilienne, vise à informer les acteurs économiques présents sur notre territoire.

Les différentes rubriques de la Newsletter

- Actualité économique de la CCAC
- Le saviez-vous ? (Informations portant sur de nouvelles aides notamment)
- Retour sur... (événements mis en place par l'Aire Cantilienne)
- Témoignage d'acteurs économiques
- Agenda/Contact

La newsletter est gratuite, il vous suffit de vous rendre sur notre site internet (en bas de la page d'accueil) et de vous inscrire !

www.ccac.fr

➤ Permanence de l'ADIL à Lamorlaye

Encore plus de permanences du Conseiller France Rénov' de l'Adil 60 sur notre territoire.



Vous souhaitez effectuer des travaux de rénovation thermique ? Obtenir des conseils sur le type d'équipement et sur les aides financières possibles ?

Le rôle des conseillers en espace France Rénov' est d'informer et d'accompagner les ménages sur leur projet de travaux de rénovation énergétique et ses enjeux. Leur conseil est gratuit et neutre !

Les permanences France Rénov' de notre territoire sont assurées par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Oise (ADIL 60).

Chaque 1^{er} mercredi du mois, de 9h à 12h, une permanence itinérante est mise en place. Elle aura lieu à Lamorlaye le

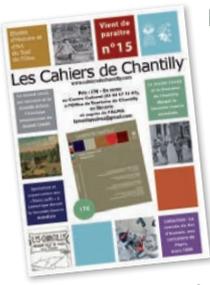
mercredi 5 avril 2023

à la Mairie, au 24 rue du Général Leclerc.

Merci de prendre rendez-vous directement auprès de l'Espace France Rénov' Adil 60 : **03 44 48 61 30**
• adil60@wanadoo.fr • <https://www.adil60.org/>

La rénovation énergétique est l'un des enjeux majeurs dans la lutte contre le réchauffement climatique et donc une action prioritaire de notre Plan Climat Air Énergie Territorial.

➤ N°15 des Cahiers de Chantilly



Dans le numéro 15 des Cahiers de Chantilly, vous pourrez découvrir *“Spoliation et aryianisation des ‘biens juifs’ à Lamorlaye au cours de la Seconde Guerre mondiale”*, un article sur Lamorlaye écrit par Sylvine Cros, Anne Dezobry et Lucienne Jean, trois adhérentes de l’ALMA, l’association d’histoire locale de Lamorlaye.

C’est en travaillant pour une exposition de l’ALMA *“Les grand chevaux de Lamorlaye”* en 2019, qu’elles découvrent l’histoire de BIRIBI, grand cheval de course entraîné à Lamorlaye et volé par les Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale, cheval dont le propriétaire est Roger Guthmann : un nom qui apparaît dans *“Aryanisation et spoliation des biens juifs à Chantilly entre 1940 et 1944”*, un article de Caroline Bitsch publié dans le N°10 des Cahiers de Chantilly. Il n’en fallait pas plus pour décider nos trois amies à se lancer dans une recherche sur les spoliations des “biens juifs” à Lamorlaye. Une recherche qui s’est avérée plus complexe et longue qu’elles ne l’imaginaient. Dans les 18 dossiers

concernant Lamorlaye, on découvre bien sûr la mécanique administrative de la spoliation, tous ceux qui y ont participé (du préfet aux acheteurs potentiels) et les liens étroits entre administration française et allemande. Mais on découvre surtout le parcours souvent dramatique des victimes. Propriétaires à Lamorlaye depuis moins de 15 ans, pour la plupart dans le lotissement du Lys-Chantilly, ils n’habitent pas vraiment Lamorlaye et ce village de moins de 1 500 habitants en 1940 ne les connaît pas.

Avec ce travail, ces hommes et ces femmes, pris dans le tourbillon d’une Histoire féroce, sortent de l’anonymat ; nous aurions pu les connaître, être leurs voisins... c’est peut-être le plus grand mérite de ce travail.



➔ *En vente au Centre culturel de Chantilly, en librairie (dont la Maison de la Presse de Lamorlaye), à l’office de Tourisme Chantilly-Senlis et auprès de l’ALMA (lamorlayealma@gmail.com • 06 22 05 42 36).*

➤ Enquête sur le covoiturage vers les gares



Avec cette enquête, le Parc naturel régional Oise - Pays de France invite les futurs usagers à choisir les horaires et les arrêts.

Vous faites plusieurs fois par semaine ou régulièrement le trajet vers les gares de Chantilly ou Orry-la-Ville/Coye-la-Forêt ? Pour faciliter vos déplacements réguliers, le PNR étudie la possibilité de lancer des lignes de covoiturage au fonctionnement innovant.

Ces lignes de covoiturage fonctionnent à la façon d’une ligne de bus : les conducteurs empruntent un itinéraire défini, s’arrêtent à des arrêts fixes où ils récupèrent et déposent les passagers.

Les conducteurs peuvent gagner jusqu’à 100 €/mois en proposant leurs places. Quant aux passagers, ils peuvent bénéficier de départs garantis aux heures de pointe. Tout ceci pour un **usage simple, flexible et adapté au quotidien.**

Ce service doit avant tout répondre à vos besoins, c’est pourquoi vous êtes invités à proposer et voter pour les horaires et arrêts qui vous conviendraient.

Comment participer à l’enquête ?

➔ <https://illicov.fr/voter>. Saisissez votre adresse de départ et d’arrivée, identifiez-vous en quelques clics et faites part de vos propositions.

En fonction des résultats obtenus, une ou plusieurs lignes pourraient prochainement être expérimentées.

➤ Don du sang

Prendre rendez-vous pour un don, c’est simple et rapide ! Sur le site : <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

DON DE SANG
Collecte sur RDV

LAMORLAYE
Foyer Culturel

Vendredi 3 mars
de 14h à 18h30

Partagez votre pouvoir, donnez votre sang. Rendez-vous sur notre site.

[dondesang.efs.sante.fr](https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/) 0 800 105 005

➤ Maison de retraite Korian à Lamorlaye

Korian Grange des Prés vous souhaite une belle et heureuse année 2023 ! Pour cette nouvelle année, nous voulons continuer à **promouvoir le bénévolat dans notre établissement pour maintenir le lien social de nos résidents.**

Nous **recherchons** ainsi des personnes **bénévoles** pour partager des moments aux côtés de nos résidents, et notamment pour :

- faire des **promenades**, des **jeux de société** ou autres **activités ludiques** ;
- les accompagner faire des **petites courses** ;
- **partager** une passion ;
- les accompagner au cimetière ;
- ou simplement passer un moment d’**échange** autour d’un café.

Aucune obligation de fréquence, aucune limite d’âge, simplement une envie de contribuer aux petits plaisirs du quotidien de nos résidents ! Nous vous attendons !

Contact : *Tiffanie, animatrice*
03 44 21 35 99

6/8 av. de la Libération, Lamorlaye
animation.grangedespres@korian.fr

FÉVRIER

Samedi 11

- **Yoga du rire pour adultes** • Organisé par Studio 32 • De 10h à 12h • Voir en page 18
- **Atelier d'écriture pour adultes** • Organisé par la bibliothèque • De 15h à 17h • Voir en page 20

Dimanche 12

- **Samba brésilienne et danse orientale** • Organisées par le CDL • Voir en page 20

Du lundi 13 au vendredi 17

- **Stages de théâtre (6/10 ans) et de cinéma (11/15 ans)** • Organisés par Studio 32 • Voir en page 18

Du lundi 13 au vendredi 24

- **Stages de tennis et multi-sports** • Organisés par le Tennis Club de Lamorlaye • Voir en page 18

Mardi 14

- **Marche nordique Zen nature** • Organisée par le Centre Culturel et Sportif • À 14h, départ à côté du magasin L'Éphémère • Voir en page 14

Mercredi 15

- **Lecture créative "Viens fabriquer ton masque de carnaval"** • Organisée par la bibliothèque • À 15h • Voir en page 20

Du lundi 20 au vendredi 24

- **Stage d'initiation au piano** • Organisé par le Centre Culturel et Sportif • Voir en page 14

Du mardi 21 au vendredi 24

- **Stage d'anglais "Boost your English" pour 4^e-3^e** • Organisé par le Centre Culturel et Sportif • Voir en page 14

Mercredi 22

- **L'Heure du conte** • Organisée par la bibliothèque • À 10h • Voir en page 20

L'info en continu sur www.ville-lamorlaye.fr, sur Facebook et sur appli mobile « Lamorlaye »

Pour communiquer vos événements : communication@ville-lamorlaye.fr

MARS

Mercredis 1^{er} et 8

- **Atelier créatif : fabrication de décors pour spectacle de marionnettes** • Organisé par le Centre Social Rural • Voir en page 21

Jeudi 2

- **Les Jeudis de la Tenure "EurAsiAfrique 1961"** • À 15h, à la Tenure • Voir en page 20

Vendredi 3

- **Don du sang** • De 14h à 18h30 au Foyer culturel • Voir en page 23

À partir du samedi 4

- **Stage Bébé musique** • Organisé par le Centre Culturel et Sportif • De 10h à 10h30 au château • Voir en page 15

Samedi 4

- **Conférence "La Seigneurie du Lys"** • Organisée par l'Alma • À 15h30 au Foyer culturel • Voir en page 19

Dimanche 5

- **Rassemblement de voitures anciennes** • Organisé par l'AAAL • De 9h à 13h, dans le parc du château • Voir en page 20

- **Stage de danse orientale avec percussionniste** • Organisé par le CDL • Voir en page 20

Mercredi 8

- **Lecture de lettres de femmes** • Organisée par la Bibliothèque et Studio 32 • À 20h à la bibliothèque • Voir en page 20

À partir du samedi 11

- **Stage d'initiation à la photographie** • Organisé par le Centre Culturel et Sportif • De 10h à 12h au château • Voir en page 15

Samedi 11 et dimanche 12

- **Championnat de France Iaido et Jodo** • Organisé par Budo Cantilien • Aux gymnases de la Thève et de la Mardelle • Voir en page 18

Dimanche 12

- **Ciné-conférence "Les Figures de l'ombre"** • Organisé par Agora et le Ciné-club • À 14h30 au Foyer culturel • Voir en page 19

À partir du lundi 13

- **Stage numérique** • Organisé par le Centre Culturel et Sportif • De 10h à 12h au château • Voir en page 15

Vendredi 17

- **Assemblée générale du Comité de Jumelage** • À 11h au château • Voir en page 19

Samedi 18

- **Concert "Spring Grooves"** • Organisé par le Centre Culturel et Sportif • À 20h au Foyer culturel • Voir en page 14
- **Conférence "L'industrie dentellière à Chantilly aux 18^e et 19^e s."** • Organisée par l'Alma • À 16h au château • Voir en page 19

Samedi 25

- **Gala des Arts de Combat** • Organisé par Budo Cantilien • Voir en page 18

Dimanche 26

- **Samba brésilienne et danse orientale** • Organisées par le CDL • Voir en page 20

Vendredi 31

- **"Bain sonore"** • Organisé par Studio 32 • De 10h à 11h au château • Voir en page 18

MAGAZINE D'INFORMATIONS
MUNICIPALES DE LA VILLE DE LAMORLAYE
N° 40 • FÉVRIER 2023

Mairie

24, rue du Général Leclerc
60260 Lamorlaye - 03 44 21 64 00
<http://www.ville-lamorlaye.fr>
Facebook : ville de Lamorlaye - Accueil
Mail : accueil@ville-lamorlaye.fr

Responsable de la publication :
Nicolas Moula

Rédaction et secrétariat de rédaction :
les Adjoints, les Services municipaux,
les Associations, Nancy Cossin

Maquette : Nancy Cossin

© Photos : Mairie de Lamorlaye,
les Associations, Pixabay, Freepik

Impression : RAS



Tirage : 4 500 exemplaires
Dépôt légal à parution